



&



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19/06/2020

La recherche en Médecine générale et en soins premiers ne peut dépendre de l'administration des CHU

Dans les prochaines semaines, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche sera votée.

La crise sanitaire née de l'épidémie COVID a rappelé le potentiel inexploité de la recherche en médecine générale, et plus largement en soins de première ligne. Elle a également confirmé la mainmise hospitalière sur les budgets de la recherche, privant la recherche en soins premiers de financement structurel, d'une organisation pérenne, et ne lui laissant que des miettes pour se développer.

Ce fiasco du système de recherche clinique n'a pas pu permettre de répondre à des questions essentielles sur l'épidémie, laissant prospérer les peurs, les informations erronées, le gaspillage de l'argent public. L'impossibilité de mener des projets de recherche en 1^{re} ligne est une carence grave dont les patients et la société sont victimes sur le long terme.

De ces constats, nous aurions pu penser qu'un réel pilotage et un financement mené de manière volontariste par les universités soient instaurés afin de réintroduire un juste équilibre de la recherche de 1^{re} ligne vis à vis de la recherche hospitalière.

La stupéfaction est donc totale lorsque nous prenons connaissance du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche à l'encontre des promesses de « ma Santé 2022 » et son virage ambulatoire. Non content de l'absence totale de concertation avec les professionnels et les enseignants chercheurs concernés, sans rien prévoir de la structuration et du financement nécessaire, le projet de loi propose la création de pôles de recherche encore une fois sous la coupe de l'administration des centres hospitalo-universitaires et non pas sous celle, plus légitime, des universités.

Pour les enseignants chercheurs de médecine générale, comme pour les internes en Médecine Générale et étudiants en médecine, c'est là la preuve flagrante d'une vision rétrécie du système de santé où la vie des patients se résume à leur passage en CHU et ne prend pas en compte les véritables acteurs des soins ambulatoires et les besoins des patients.

L'ensemble des acteurs médecins généralistes, enseignants chercheurs, formateurs, étudiants, internes, et professionnels n'accepteront pas cette proposition archaïque et dépassée.

Nous demandons une modification claire de l'article 23 de ce projet de loi, qui doit énoncer que la responsabilité de la recherche en soins premiers relève des universités, et non pas des CHU, avec un financement fléchi vers les projets et les acteurs concernés.

Contacts presse :

Pr. Vincent Renard, président du CNGE Collège académique	06 25 80 33 29
Pr. Paul Frappé, président du Collège de la Médecine Générale	06 81 13 59 13
Pr. Olivier Saint-Lary, vice-président du CNGE Collège académique	06 30 88 38 19